

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : Arrêté de mise en circulation de la voirie des lotissements Edelweiss II et III et Les Platanes-Limitation de vitesse à 30 km/h

Réf. : 2010.008

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 90-1060 du 29 novembre 1990,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1^{er} : Dans l'agglomération de la commune, une zone « 30 » est instaurée sur les voies suivantes : Rue des Saules, Rue des Grives, impasse des grives et Rue des Vanneaux.

Article 2 : Les panneaux réglementaires de types B 30 (en entrée de zone) et B 51 (en fin de zone) seront posés par la commune aux abords et sorties des lotissements désignés à l'article 1.

Article 3 : Les usagers circulant dans la voirie des lotissements désignés à l'article 1 devront marquer un temps d'arrêt avant d'aborder la rue de l'Est et la rue du Canal.

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle-3^{ème} partie- intersections et régime de priorité - sera mise en place à la charge de la commune.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose des panneaux de réglementaires prévus aux articles 2 et 4 du présent arrêté. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet pour authentification
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote pour information et exécution
- La D.D.T.M. Mission Ingénierie Publique pour information.
- M. ATTELEYN Francis, Chef de Corps des Sapeurs Pompiers pour information
- les Services Municipaux pour information
- Affichage à la Mairie

Warhem, le 15 Février 2010.

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE

A DATER DU : 16 février 2010

LE MAIRE

